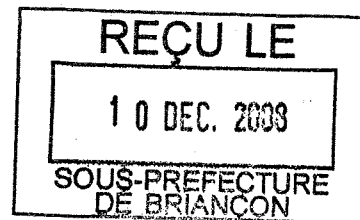




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2008-063 DU 28 NOV. 2008

REÇU LE

10 DEC. 2008

SOUS-PRÉFECTURE

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

**OBJET : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Z.A.I.C. BRIANÇON SUD – convention d'entretien 2009**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-321-15 du 17/11/2003, portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais à la gestion des Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire et notamment de la Zone d'Activités Briançon Sud,

Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2006, approuvant le projet de convention de prestations de services, en direction de la Ville de Briançon,

Considérant la nécessité de préciser les moyens à mobiliser, sur le plan technique, matériel et humain, afin d'assurer la gestion quotidienne de cette zone d'activités d'intérêt communautaire,

Considérant la nécessité d'apporter des précisions supplémentaires, concernant l'accord préalable à solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, avant tout commencement de travaux engageant des fonds communautaires, pour la gestion courante ou les dépenses imprévues sur la Zone d'Activités d'Intérêt Communautaire de Briançon Sud, avec la présentation d'un devis détaillé et d'un bon de commande dûment engagé et signé.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE en date du 19 novembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

- Approuve le projet de convention de prestations de service annexé à la présente, portant sur l'entretien de la Z.A.I.C. Briançon Sud, pour l'exercice 2009.
- Autorise Monsieur le Vice-président délégué à l'attractivité du territoire à signer cette convention,
- Dit que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2009 du Budget Général de la Communauté de Communes du Briançonnais, article 611 en section de fonctionnement

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



8 DEC. 2008

Date dépôt S.P. :

15 DEC. 2008

Date affichage :